

Conseil aux entreprises et Formation continue

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 72 47 00986 47 auprès du préfet de région Nouvelle Aquitaine. Application de l'article R. 6351-6 du Code du travail. N° RNE : 0470000V

Comptabilité des associations



Durée : 10 journées de 7 h/jour (70 h)



Session : 1 jour/semaine

Du 25 avril au 03 mai 2024
Du 12 septembre au 25 octobre 2024



Lieu : 100% en distanciel



Public concerné : Présidents et responsables d'associations, comptables, trésoriers et gestionnaires, et tous ceux qui souhaitent acquérir les connaissances en gestion des associations.



Prérequis : notions comptables



Animateur(trice) : Certifié en gestion des associations, diplômé Bac+5 minimum



Compétences visées : Tenir les comptes d'une association ou fondation. Faire l'analyse financière des états financiers en vue du rapport annuel.



Action et sanction de l'action :

Action : article L. 6313-1-1° du Code du travail

Sanction : Attestation individuelle de formation avec résultat de l'évaluation et Certificat de réalisation.



Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Plateforme avec solutions d'accessibilité



Modalités et délais d'accès :

A réception du formulaire d'inscription, **convention de formation**, à retourner dûment signée et revêtue du cachet, 10 jours minimum avant le début de la formation. Seul le règlement global génère l'inscription définitive.



Tarif : 6 020,00 € (Six mille vingt cts) / apprenant.
TVA non applicable, art. 261.4.4° a du CGI



Objectifs :

Posséder les principes de gestion comptable d'une association. Savoir comptabiliser les opérations courantes et spécifiques. Connaître et appliquer la fiscalité. Être apte à analyser le bilan, le compte de résultat et le compte emploi des ressources.



Programme :

► Les bases juridiques de l'association

Les obligations légales générales et spécifiques
Le commissaire aux comptes
L'association et les impôts commerciaux
La rémunération des dirigeants
La distribution impossible des excédents

► La fiscalité des associations

L'exonération des recettes de bienfaisance ou de soutien
La fiscalité des subventions et des libéralités
La taxe sur les salaires

► La comptabilité des associations

Le plan comptable adapté aux associations
La comptabilité d'une petite association
La comptabilité des autres associations
Le bénévolat, le volontariat et le prêt à usage (ou commodat)

► Les écritures de fin d'exercice

Les amortissements, les dépréciations, la valorisation des stocks et les provisions
Le compte de résultat, le bilan et l'annexe
Cas spécifiques des opérations inter établissements

► L'analyse financière de l'association

La capacité d'autofinancement
L'analyse du bilan (fonds de roulement, BFR, trésorerie)
Le compte de résultat par origine et destination
Le compte emploi des ressources



Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation :

Positionnement en amont. Documents pédagogiques transmis au participant. Possibilité de s'entraîner avec vos documents comptables. Réalisations de cas réels pour faciliter l'assimilation des concepts abordés. Evaluation des acquis. Evaluation à chaud et à froid de la formation.



Contact : Josiane DELRIEU

05 53 47 90 93

formation@jd-developpement.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION Formation continue


Dispositif de Formation : Plan Autre

Intitulé de la Formation : « **COMPTABILITE DES ASSOCIATIONS** »

Date de la session :


ASSOCIATION / ORGANISME

Raison sociale :




Code postal :

Ville :



SIRET :



RNA :

Nom du responsable :

Effectif :

Fonction :

OPCO :

APPRENANT

NOM :



Prénom :



Fonction :

Etes-vous en situation de handicap ?
Oui Non

Avez-vous besoin d'aménagements ?
Oui Non

MODALITES D'INSCRIPTION

Ce formulaire vaut acceptation des **conditions générales de vente** disponibles sur notre site Internet <http://jd-developpement.fr>

A réception du formulaire d'inscription, une **convention (ou contrat) de formation professionnelle** vous sera adressée, à nous retourner dûment signée et revêtue du cachet de l'établissement.

Seul le **règlement global** génère l'inscription définitive.

JD Développement a opté pour le régime d'**exonération de la TVA** (article 261-4-4^a du CGI).

Date

Nom du signataire, signature et cachet